

**Département  
De la Haute Garonne**

**Commune de  
MIREMONT**

**1<sup>ERE</sup> REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**BILAN DE LA CONCERTATION**

Atelier Sol et Cité  
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL  
Urbanistes OPQU- Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78  
E-Mail : SOLECITE@WANADOO.FR

# BILAN DE LA CONCERTATION

<b>RAPPORT DU BILAN DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>3</b>
I. Les modalités de la concertation définies sur la commune .....	3
II. La mise en œuvre de la concertation .....	3
1. La concertation avec le public.....	3
2. La concertation avec les différents services et acteurs du territoire.....	3
III. La prise en compte des requêtes formulées dans le cadre de la concertation .....	3

# RAPPORT DU BILAN DE LA CONCERTATION

## I. Les modalités de la concertation définies sur la commune

Les modalités de concertation prévues par la délibération du Conseil Municipal prescrivant la 1<sup>ère</sup> révision allégée du PLU, pour la réalisation d'un projet photovoltaïque sur une ancienne carrière au lieu-dit « Borde Neuve », en date du 22 juillet 2014 sont les suivantes :

- Affichage en mairie de la délibération du Conseil Municipal,
- Mise à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture, de l'étude préalable au projet de 1<sup>ère</sup> révision allégée du PLU,
- Mise en place d'un registre de concertation.

Cette délibération est annexée au présent dossier.

## II. La mise en œuvre de la concertation

### 1. LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Dans les faits, cette concertation s'est traduite effectivement par :

- L'affichage à la mairie de la délibération de 1<sup>ère</sup> révision allégée du PLU,
- L'affichage d'un format A3, présentant l'objet de la 1<sup>ère</sup> révision allégée du PLU,
- La mise à disposition de l'ensemble des documents de travail au fur et à mesure de leur avancement,
- La tenue d'un registre et la consultation des documents en mairie depuis le lancement des études.

Cette concertation auprès des citoyens s'est ainsi réalisée dans le respect du contexte initialement prévu par la délibération du Conseil Municipal.

### 2. LA CONCERTATION AVEC LES DIFFERENTS SERVICES ET ACTEURS DU TERRITOIRE

La concertation a été élargie aux différents services et acteurs du territoire et notamment lors de la réunion des personnes publiques associées du 17 septembre 2014.

## III. La prise en compte des requêtes formulées dans le cadre de la concertation

Aucune requête n'a été formulée dans le cadre de la concertation ni sur le registre, ni par courrier.

**Département  
De la Haute Garonne**

**Commune de MIREMONT**

**1<sup>ERE</sup> REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**ANNEXES**

Atelier Sol et Cité  
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL  
Urbanistes OPQU- Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78  
E-Mail : SOLECITE@WANADOO.FR

**Département  
De la Haute Garonne**

**Commune de MIREMONT**

**1<sup>ERE</sup> REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Atelier Sol et Cité  
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL  
Urbanistes OPQU- Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78  
E-Mail : SOLECITE@WANADOO.FR

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MURET  
COMMUNE DE MIREMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Volants : 19

N° : 68/14

*L'an deux mil quatorze*

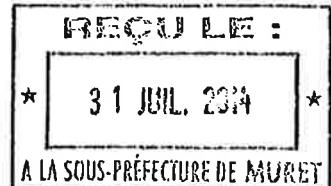
*Le vingt-deux juillet à vingt heures trente minutes :*

*Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190*

*Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire*

*À la Mairie, sous la présidence de M. BAURENS Serge, Maire*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 15/07/2014*



*Secrétaire de séance : POBLE Sonia*

*Présents : BAURENS Serge, BOURGOUIN Jeannine, COUDERC Sophie, COQUILLAT Laurence, DEMOLOMBE Marie-Hélène, DIDIER Claude, FLORIVAL Guy, GELARD Daniel, GUILHERME Suzanne, HEREDIA Séverine, MEYER Gérald, MONIER Catherine, POBLE Sonia, RAMOS Jean-Louis, SAINT-SUPERY Laurent, SENTENAC Guy, WAX Huguette, WATREMETZ Marie-Anne.*

*Absents excusés :*

*Absents non excusés :*

*Absents ayant donné pouvoir : Mr DIDIER Éric donne pouvoir à Mme DEMOLOMBE Marie-Hélène*

**OBJET :** Prescription d'une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme permettant la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques au Lieudit de « Bordeneuve »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 110, L. 121-1, L. 123-1 et suivants, et R. 123-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 Mai 2013 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Miremont ;

Considérant que les caractéristiques du territoire communal (altitude, ensoleillement, ...) sont particulièrement adaptées au développement d'installations photovoltaïques ;

Considérant le projet d'installations photovoltaïques au sol porté par la société Neoen sur le territoire de la commune de Miremont ;

Considérant que ce projet remplit les critères de l'appel d'offres national lancé en mars 2013 par le ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire de puissance supérieure à 250 kWc en s'implantant sur une ancienne carrière ;

Considérant que le projet a pour objectifs de :

1% inscrire l'action communale dans une politique de développement des énergies renouvelables dans la lignée des objectifs des lois Grenelle I et II, en participant à la production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire ;

2% réaliser un aménagement photovoltaïque concerté, maîtrisé et adapté aux caractéristiques de la commune en ne compromettant pas l'identité agricole et environnementale du territoire communal ;

Considérant que la révision allégée a pour objet de faire évoluer le plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation d'installations photovoltaïques au sol sur un secteur ciblé faisant l'objet d'un zonage spécifique et bénéficiant de prescriptions réglementaires adaptées ;

Considérant que les parcelles ou parties de parcelles pressenties pour l'accueil des installations photovoltaïques au sol sont des espaces ne faisant pas l'objet d'une valorisation agricole ;

Après avoir entendu l'exposé du maire sur les raisons d'insérer le projet de centrale photovoltaïque dans le plan local d'urbanisme et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Déclie :

- 1- De prescrire la révision allégée du plan local d'urbanisme dans les formes prévues à l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme en vue de permettre la réalisation d'installations photovoltaïques au sol sur les parcelles de la section C numérotées 35, 36, 37, 38, 39, 45, 46, 47, 48, 49 sis lieu-dit Borde Neuve sur le territoire de la commune de Miremont.
- 2- De charger la commission municipale d'urbanisme du suivi de l'étude de la révision allégée du plan local d'urbanisme.
- 3- De mener la procédure selon le cadre défini par l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques.
- 4- De définir, en application de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme suivantes, les modalités de concertation :
  - affichage en mairie de la présente délibération pour informer la population de l'ouverture de la concertation,
  - mise à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de l'étude préalable au projet de révision allégée et d'un registre à feuillets non mobiles dans lequel les remarques du public pourront être consignées,
- 5- De donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations concernant la révision allégée du plan local d'urbanisme.
- 6- Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du plan local d'urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

La présente délibération sera transmise aux personnes publiques visées à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme :

- Le Préfet de la Haute-Garonne,
- Le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées,
- Le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne,
- Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège,
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne,
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Haute-Garonne PRÉFECTURE DE MURET
- Le Président de la Chambre de Métiers de la Haute-Garonne,



La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pour une durée d'un mois et d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 31/07/2014  
Et de la publication le : 31/07/2014

*Le Maire,  
Serge BAURENS.*

**Département  
de la Haute Garonne**

**Commune de MIREMONT**

**1<sup>ERE</sup> REVISION ALLEGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**COMPTES-RENDUS  
DES RÉUNIONS PPA**

Atelier Sol et Cité  
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL  
Urbanistes OPQU- Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78  
E-Mail : SOLECITE@WANADOO.FR

# **1ERE REVISION « ALLEGEE » DU PLU DE MIREMONT**

---

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

**Le 17 septembre 2014**

---

### **ETAIENT PRESENTS :**

- M. Serge BAURENS	Maire de Miremont,
- Mme Christine LOBRY	Chambre d'Agriculture
- M. Michel NIGOU	DDT 31
- M. Frédéric SIGAL	CCIT
- Mme Nathalie SLIVAK	Service Urbanisme – mairie de Miremont
- Mme Brigitte FRAUCIEL	Architecte – Urbaniste, Sol et Cité

---

### **ORDRE DU JOUR :**

**Présentation du dossier de Révision « allégée » de PLU de Miremont aux personnes publiques associées.**

---

#### **1- Présentation du projet :**

M. BAURENS remercie les personnes présentes.

M. FRAUCIEL présente le dossier de Révision « allégée » de PLU de Miremont.

La commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé depuis le 14 Mai 2013.

La 1<sup>ère</sup> révision « allégée » du PLU a été prescrite en date du 22 juillet 2014 par le conseil municipal de MIREMONT pour permettre la réalisation d'installations photovoltaïques au sol sur les parcelles de la sections C numéros 35, 36, 37, 38, 39, 45, 46, 47, 48, 49, du lieu-dit « Borde Neuve ».

Les modalités de concertation mises en place sont :

- Affichage en mairie de la délibération du Conseil Municipal,
- Mise à disposition du public d'un registre en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture et des documents de l'étude, au fur et à mesure de son avancement.

Une présentation de la commune et du contexte est tout d'abord détaillé, puis le contexte du projet et le projet.

Le site concerné par le projet se situe au Nord-Est du territoire communal, à 2 km du village de MIREMONT, à la confluence du ruisseau de la Mouillonne et d'Ariège. Il est placé également au nord de la RD 820, axe principal de sa desserte.

Le projet de réalisation d'installations photovoltaïques au sol, est situé au lieu-dit Borde Neuve, sur les parcelles de la section C numéros 35, 36, 37, 38, 39, 45, 46, 47, 48, 49.

L'ensemble de ces parcelles représente une superficie de 18,4 ha.

Sur toutes ces parcelles hormis les plus au sud 35, 36, et la plus au nord, 45, une ancienne gravière est en cours de réaménagement puisque son exploitation s'achève en 2015.

Ces parcelles sont classées aujourd'hui dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, en zone Nc (réservé à l'exploitation des carrières) et A (agricole).

Au sud du site se trouve la déchetterie communale.

Le projet consiste en l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque (construction et exploitation d'une unité de production d'énergie renouvelable de 7,58 MWc) sur une surface d'environ 13,28 ha.

Deux modifications sont envisagées afin de pouvoir mener à terme ce projet :

- la création d'un secteur Ne (zonage et règlement),
- le transfert des parcelles concernées des zones Nc et A dans ce nouveau secteur Ne.

## **2- Remarques sur le projet :**

Pendant la présentation, M. BAURENS précise que la commune a 60 logements sociaux et 25 qui vont être réalisés très prochainement, ce qui fait un total de 85 pour une commune de 2 187 habitants.

- M. SIGAL demande si c'est un projet communal.

Monsieur le maire précise que c'est un projet privé. La communauté de commune a la compétence économique, mais ce projet n'est pas d'initiative communale.

La mairie a validé et soutient ce projet qui permet la reconversion d'une ancienne gravière dans un secteur délaissé, et mal placé, qui n'est pas très agricole.

De plus, ce projet est porté par une grande entreprise, sérieuse.

La mairie a donné un avis favorable pour ce projet.

- M. SIGAL demande si la déviation d'Auterive est toujours d'actualité.

Monsieur le maire informe que la déviation d'Auterive est supprimée.

L'infrastructure qui permet d'accéder à la gravière avait été faite pour la déviation et servira pour la desserte du projet.

- A qui appartiennent les terrains ?

Les terrains appartiennent à la COLAS qui va vendre à la société NEOEN porteur du projet photovoltaïque.

- Mme LOBRY signale deux problèmes pour la chambre d'agriculture, concernant le projet. Tout d'abord, il empiète sur la zone agricole du PLU et deuxièmement, l'arrêté préfectoral met en avant une reconversion de la carrière à l'issue de d'exploitation, à des fins agricole.

Monsieur le maire affirme que les terres sont mauvaises dans cette partie de la commune. A une

époque, il a été enterré de tout dans le sol.

- Mme LOBRY précise que la position de la chambre d'agriculture, est de conserver les terres agricoles et de mettre le photovoltaïque plutôt sur les toitures des bâtiments. Le projet ne peut-il pas se limiter à l'emprise des panneaux et ainsi diminuer la zone Ne au bénéfice de la zone A ?
- M. NIGOU abonde dans ce sens.

La question sera posée au porteur de projet. La bande laissée au niveau des bords d'Ariège correspond au PPRI.

- M. NIGOU informe que la DDT est favorable au projet à condition que l'arrêté préfectoral soit revu. Le SEA demande si les terres sont déclarées à la PAC ?

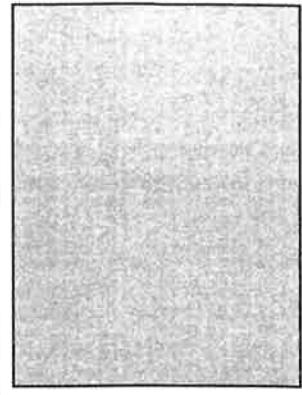
Ce point sera vérifié et sera noté dans la notice explicative de la procédure.

Fait à Toulouse, le 17 Septembre 2014

Pour l'Atelier Sol et Cité :  
Brigitte FRAUCIEL

**Département  
de la Haute Garonne**

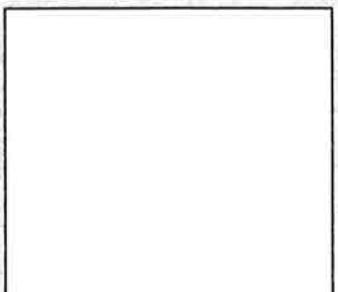
**Commune de  
MIREMONT**



**1<sup>ERE</sup> REVISION ALLEGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**COPIE DES INFORMATIONS PARUES  
DANS LES JOURNAUX**

Atelier Sol et Cité  
Gérard FRESQUET-BRIGITTE FRAUCIEL  
Urbanistes OPQU- Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78  
E-Mail : SOLECITE@WANADOO.FR



# Commune de MIREMONT

## PLAN LOCAL d'URBANISME

### Révision Allégée

#### L'objet

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de MIREMONT a été approuvé le 14 mai 2013.

Aujourd'hui par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014, la commune de MIREMONT met en œuvre une procédure de révision allégée du PLU, en vue de permettre la réalisation d'installations photovoltaïques au sol sur les parcelles de la sections C numéros 35, 36, 37, 38, 39, 45, 46, 47, 48, 49, du lieu-dit « Borde Neuve ».

En application de l'article L. 130-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation mises en place sont :

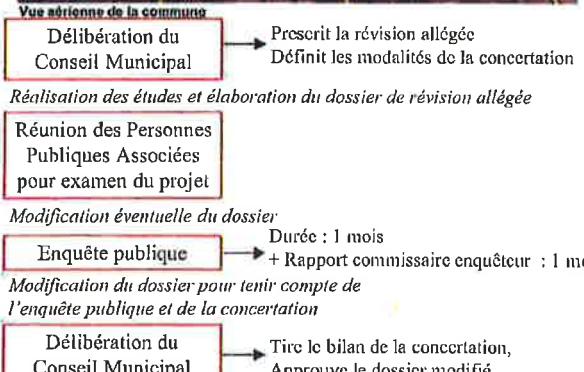
- Affichage en mairie de la délibération du Conseil Municipal
- Mise à disposition du public d'un registre en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture et des documents de l'étude, au fur et à mesure de son avancement.

#### La Procédure

La procédure de révision allégée du PLU se situe dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 Décembre 2000 et de la loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, contenue dans l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme (modifié par la loi du 24 mars 2014), de la loi ENE du 12 juillet 2010 et de l'ordonnance du 5 janvier 2012 :

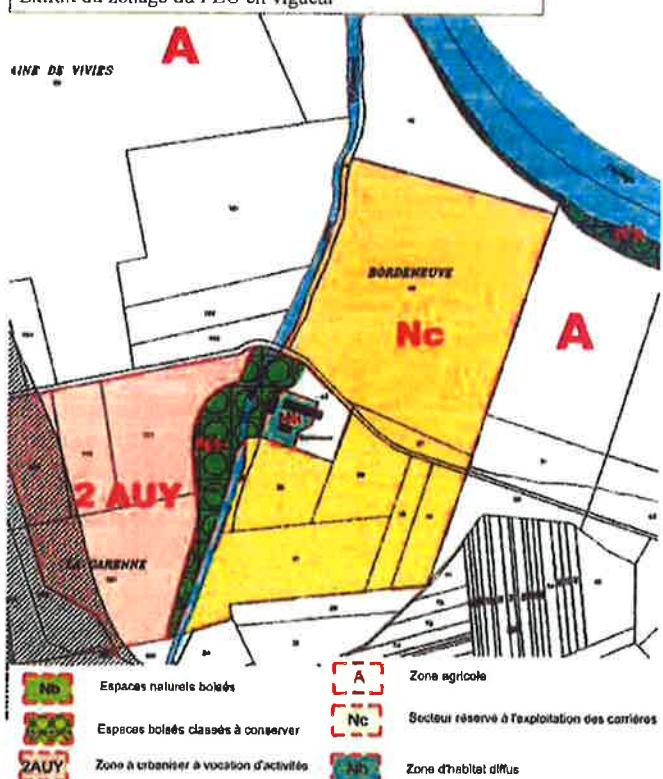
Article L 123-13 :

« (...) La révision est effectuée selon les modalités définies aux articles L 123-6 à L 123-12. Lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle ou forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'état, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou, dans le cas prévu au deuxième alinéa de l'article L 123-6, de la commune, et des personnes publiques associées mentionnées au premier alinéa du I et au III de l'article L 121-4. (...) »



#### Les changements apportés au PLU

Extrait du zonage du PLU en vigueur



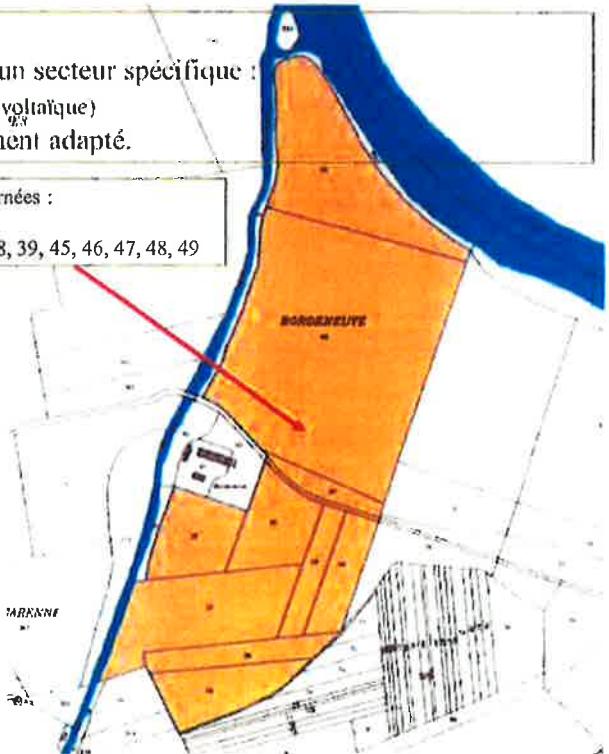
#### PROJET :

Création d'un secteur spécifique :

- **Ne** (photovoltaïque) avec règlement adapté.

Parcelles concernées :

Section C  
n° 35, 36, 37, 38, 39, 45, 46, 47, 48, 49



Le projet prévoit la construction et l'exploitation d'une unité de production d'énergie renouvelable de 7,58 MWe sur une surface d'environ 13,28 ha.

**contenu du message**

de "Service Legales O2Pub" <service.legales@o2pub.fr>  
à urbanisme.miremont31@orange.fr  
date 13/08/14 06:30  
objet **IMPORTANT - JUSTIFICATIF DE PARUTION**

**IMPORTANT - JUSTIFICATIF DE PARUTION**

Madame, Monsieur,

Votre avis a été publié aujourd'hui dans nos colonnes.  
**Le lien ci-dessous vous permet d'accéder à votre justificatif de parution.**

Cliquez simplement dessus et vous serez dirigé vers notre édition du jour.

La Dépêche du Midi, Comminges du 2014-08-13  
La Dépêche du Midi, Ouest du 2014-08-13  
La Dépêche du Midi, Sud-Est du 2014-08-13  
La Dépêche du Midi, Muret du 2014-08-13  
La Dépêche du Midi, Nord-Est du 2014-08-13  
La Dépêche du Midi, Toulouse du 2014-08-13

*(Si vous utilisez un Macintosh, il est important de télécharger votre justificatif à partir du navigateur Safari)*

Bonne consultation !

REGIE O2PUB  
Service des publications légales  
Tél : 05 62 11 37 37  
Mail : service.legales@o2pub.fr

**LA DÉPÈCHE**

*Le Petit Bleu*

**REPUBLIQUE**

**Le Villefranchois**

**la Gazette**

**contenu du message**

de "Service Légales" <service.legales@o2pub.fr>  
à "mairie.miremont31@wanadoo.fr" <mairie.miremont31@wanadoo.fr>  
date 11/08/14 08:25  
objet ANNONCE LEGALE REVISION ALLEGEE PLU MIREMONT  
pièce(s) jointe(s) 1 fichier(s) 20140808162...pdf (171.95 ko)

Madame, Monsieur,

Je vous confirme la bonne réception de votre commande et je vous en remercie.

- Support de publication : La Dépêche du Midi, édition : Haute-Garonne
- Date de parution : 13 Août 2014

Dans l'attente de vous lire dans nos colonnes, recevez mes meilleures salutations.

Bien cordialement,

Véronique POLLATO  
Service Annonces Légales  
Tél : 05.62.11.37.37  
Fax : 05.67.80.64.23

Vous pouvez consulter les appels d'offres sur notre site :

<http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

Nouveau ! Consultez notre site internet [www.o2pub.fr](http://www.o2pub.fr)



**De :** Mairie de Miremont [mailto:<mailto:mairie.miremont31@wanadoo.fr>]

**Envoyé :** vendredi 8 août 2014 16:41

**À :** Service Légales

**Objet :** ANNONCE LEGALE REVISION ALLEGEE PLU MIREMONT

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe l'annonce légale concernant la révision allégée de notre PLU à faire paraître lors de la prochaine parution.

Vous en remerciant par avance.

Cordialement,

Le Secrétariat,

**contenu du message**

à : service.legales@o2pub.fr  
date : 08/08/14 16:41  
objet : **ANNONCE LEGALE REVISION ALLEGEE PLU MIREMONT**  
pièce(s) jointe(s) : 1 fichier(s) [20140808162...pdf \(171.95 ko\)](#)

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe l'annonce légale concernant la révision allégée de notre PLU à faire paraître lors de la prochaine parution.

Vous en remerciant par avance.

Cordialement,

Le Secrétariat,

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-  
GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MURET

**MAIRIE  
DE  
MIREMONT  
31190**

## **COMMUNE DE MIREMONT 31190**

### **Prescription révision allégée du Plan Local d'Urbanisme**

Par délibération en date du 22 juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme permettant la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques au Lieudit « Bordeneuve ».

Cette délibération, réceptionnée en Sous-Préfecture le 31 juillet 2014, est affichée et tenue à la disposition du public à la Mairie de Miremont aux jours et heures d'ouverture.

Miremont, le 08/08/2014

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MURET

MAIRIE  
DE  
**MIREMONT**  
**31190**

*Monsieur le Directeur de  
LA DEPECHE DU MIDI  
ANNONCES LEGALES*

Nos réf : NS/SB/11-172

Dossier suivi par : Nathalie SLIVAK, Serge BAURENS.

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de Miremont

*Arrêté prescrivant l'enquête Publique*

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un texte que je vous demande de bien vouloir insérer dans la rubrique « annonces légales » de votre journal dès la prochaine parution.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir, dès l'insertion, trois exemplaires de ce numéro, certifiés, accompagnés de votre facture en deux exemplaires.

J'attire votre attention sur le fait que le défaut de certification sur les exemplaires empêcherait de considérer l'insertion comme valable et de procéder au règlement de votre facture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

*Le Maire,  
Serge BAURENS.*



# carnets

## Avis de décès

**CAHUZAC-SUR-VÈRE  
GAILLAC  
TOULOUSE (31)  
SALEICH (31)**

Emilie CHAUBET, sa fiancée ; Catherine et Rémy MACARR, ses parents ; Sébastien, son frère et Catherine, sa compagne ; Louis, son fils et Clara, ses grands-parents, beaux-parents, oncles, tantes, cousins, cousins et amis vous font part du décès accidentel de

Jérémie

survenu à l'âge de 27 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 14 août 2014, à 14 h 30, en l'église de Cahuzac-sur-Vère. Jérémie reposera à la chambre funéraire, 62 avenue Saint-Exupéry à Gaillac à partir de ce jour 17 h 30.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

S'informe : P.F. Denet - Gallac

Tél. 05 65 40 40 40

**CASTELNAU D'ESTREFFE FONDS**

Mme Jacqueline IGREC, son épouse ; Mme Pierrette ZULIAN, ses enfants et petits-enfants ; Mme et M. Louis ALGANS et leurs enfants ;

Mme et M. Bruno BRUO ; M. René LAFON ; MM. Vincent et François SUDRIE ;

Mme et M. Yves DAGUIN, parents et allés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Germain IGREC à l'âge de 92 ans

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements

S'informe : P.F. Baraté Saint-Barry

Tél. 05 65 92 89 92

Mme MUNIO Pilar, son épouse ; Michèle, François et Jean-Louis ses enfants ; ses petits-enfants, parents et allés ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur José MUNIO La cérémonie religieuse sera célébrée le 16 août 2014, à 15 heures, à l'église de Plaisance-du-Touch. La cérémonie aura lieu le samedi 16 août 2014, à 8 h 15, à Cornembarieu

**CLERMONT-LE-FORT (31)  
SOUEIX (09)  
TIBIRAN-JAUNAC (65)  
CASTELSARRASIN (82)**

Mme Marie SALLES, son épouse ; ses enfants et petits-enfants et arrière-petits-enfants ; belle-fille, gendres, belle-sœur ; les familles SALLES, ROSELO, ARMENGAUD, parents et allés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Robert SALLES Ancien résistant, Ancien conseiller Municipal de Muret, Fondateur de Muret cycliste, survenu à l'âge de 88 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 14 août 2014, à 10 h 30, en l'église Saint-Jacques de Muret suivi de l'inhumation au cimetière de Clermont-le-Fort

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements

S'informe : P.F. Pauly

Péno Muret

Tél. 05 65 51 30 09

**TOULOUSE**  
Les familles ALMUNIA, SARDÀ, MEUNE, parents et allés ont la douleur de vous faire part du décès de

**Monsieur Germain ALMUNIA** à l'âge de 78 ans. Ses obsèques civiles auront lieu le samedi 16 août 2014, à 14 h 30, au cimetière de la Tourette de Toulouse. Ni fleurs, ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements

S'informe : P.F. Pauly 6502 Muret

Tél. 05 65 51 30 09

**FONBEAUZARD**

Mme Jacqueline ZAHM, sa mère ; Isabelle, sa sœur ; Manuela et Tim-Victorien, ses neveux. Annie NANETTI, sa compagne ont l'immense chagrin de vous annoncer que

**Jean-François BARTHUET** nous a quitté à l'âge de 47 ans. Ses obsèques auront lieu le jeudi 14 août 2014, à 15 heures, en l'église d'Aucamville, suivies de l'inhumation au cimetière de Fonbeauzard

S'informe : P.F. Toulousaines Roc-Eller, Puyravau  
Tél. 05 61 49 75 67

**FIGAROL**

M. le Mme Théophile TARRIDE, son frère, belle-sœur ; ses neveux, ses petits-neveux et nièces, ses cousins des familles CHAUBET et DAURE, parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur Rémi TARRIDE** survenu à l'âge de 87 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée ce jour, vendredi 15 août 2014, à 15 heures, en l'église de Figarol. Selon la volonté du défunt, ni fleurs, ni plaques.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements

S'informe : P.F. De la Région de Salles du Salat à Mane

Tél. 05 61 68 49 31

**TOULOUSE**

**ROQUEFORT-SUR-GARONNE** M. et Mme Robert GARCIA et leurs filles Myriam, Laurette ; M. et Mme Francis KULZ et leurs fils Lucas, Matthieu et leurs familles, parents et allés ont la douleur de vous faire part du décès de

**Lola RUIZ**  
Née CANADELL.

survenu à l'âge de 95 ans. La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 14 août 2014, à 16 heures, en l'église de Roquefort-sur-Garonne (31).

S'informe : P.F. de Toulouse

Tél. 05 61 16 12 12

**SAINTE-SULPICE-SUR-LÈZE**

Mme Micheline BREL, son épouse ; Evelyne, sa fille, parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

**Monsieur Marcel BREL**

survenu à l'âge de 91 ans. Ses obsèques religieuses auront lieu le jeudi 14 août 2014, à 10 heures, en l'église de Saint-Sulpice-sur-Lèze (31). Le défunt repose à la chambre funéraire de Lérat

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements

S'informe : P.F. Pons Funérale

Aviovie

Tél. 05 61 68 16 60

## Les Obsèques célébrées ce jour \* en Haute-Garonne

**Balma**  
15 h 00 Christine COLLOMB, en l'église  
PF Sainte-Justinais tel. 05 61 31 04 05

**Boussens :**  
14 h 00 François GARCIA, en l'église  
PF 7010 Oliven tel. 05 61 90 23 01

**Castelnau-d'Estrétefonds :**  
11 h 00 Norma IZERN, en l'église  
PF Municipale Toulouse tel. 05 61 16 12 06

**Cazères :**  
15 h 00 Marie FERRÉ, au cimetières  
PF Cazernes Muret tel. 05 61 98 50 51

**Cornebarrieu :**  
09 h 00 Maurice VIE, au crématorium  
PF Municipales Toulouse tel. 05 61 16 12 13

10 h 00 Paulette GICORA, au crématorium  
PF Garonneus - Gis Mamy tel. 05 61 92 83 90

13 h 30 André LABROSSE, en l'église  
PF Labeyre tel. 05 61 85 27 30

**Digorol :**  
15 h 00 Rémi TABRIDE, en l'église  
PF Sainte-Marie la Régine de Salles-du-Salat tel.  
05 61 90 60 06

15 h 00 Remi TABRIDE, en l'église  
SIVOM de Mane tel. 05 61 88 49 31

**La Salvetat-Saint-Gilles :**  
14 h 00 Francis PATIENT, en l'église  
PF de Toulouse tel. 05 61 16 12 12

**Montauban :**  
13 h 30 : Païrice GIORDANA, au crématorium  
PFG Services Funéraires Montauban tel. 05 63 20 22 88

**Quint-Fonsegrives :**  
14 h 30 : Michel BOUCEROL, en l'église Nouvelles  
PF Municipales tel. 05 61 16 12 12

**Saint-Genies-Bellevue :**  
15 h 00 Anna LABAILLE, en l'église  
PF Sainte-Trinitatis tel. 05 61 35 04 05

**Seysses :**  
15 h 00 Alain BURBAU, en l'église  
PF 108 Edith tel. 05 61 59 09 09

**Thermes-Magnoac :**  
10 h 30 : Jeanne BESSEGUEUT, en l'église  
PF Barroux Barroux tel. 05 61 88 20 79

**Toulouse :**  
11 h 00 : François AMIEL, en l'église de Lalatte  
PF Barraté Aucamville tel. 05 61 25 31 75

13 h 00 : Anne-Marie CHENEPEAU, en la chapelle du funérarium  
Clayrols Funérarium tel. 05 61 45 47 41

14 h 00 : Marie-Cécile CASTEL, en l'église de l'Immaculée  
Conception  
PF Valdigne tel. 05 62 42 09 66

\* Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal

## BORMES-LES-MIMOSAS LE MAS-D'AZIL REVEL

Stéphanie CHAULET, sa fille, Artemisa, sa petite-fille ; Marie CHAULET, sa sœur ; Pierre et Elisabeth CHAULET et leur famille ; Eric et Josette GERAUD, leurs enfants, petits-enfants, neveux et nièces vous font part du décès de

Jeanne CHALET

La cérémonie religieuse aura lieu au temple du Mas-d'Azil, ce jeudi 14 août 2014, à 14 h 30

legales

## VIE DES SOCIÉTÉS

### Création

### RECTIFICATIF

Suite à l'avis de constitution pour le 10/07/2014 concernant la SAS la tavane aux p'tits, il convient de lire : acte SIP du 20/07/2014, forme SAS, détenteur brevet déposé, 1 chemin de berbouys 31160 gourdon. Object : restauration à consommer sur place ou emporter et vente d'espèce de

### RECTIFICATIF

A l'avis de constitution pour le 7/07/2014 concernant la SAS Boubelot, il convient de rappeler les conditions d'exercice du droit de vote des associés qui sont proportionnel à la quote-part du capital qu'il détient, les conditions relatives à l'aggrégation des sociétaires d'action, est soumis à l'exception de la majorité

### RECTIFICATIF

A l'avis de constitution pour le 10/07/2014 concernant la SAS Boubelot, il convient de rappeler les conditions d'exercice du droit de vote des associés qui sont proportionnel à la quote-part du capital qu'il détient, les conditions relatives à l'aggrégation des sociétaires d'action, est soumis à l'exception de la majorité

### Divers

CGPA, Société d'Assurances Mutualiste à cotisations variables, régie par le Code des Assurances dont l'origine sociale est 46, rue Cardinet, 31000 Toulouse, établissement et garantie financière soumise par SARL ADI QUAT PATRIMONI, garant : Monsieur Vincent TERRAFACE, 222 route de Lourdes, 31290 St-Pierre-de-Clairac, condamné également à la réclusion pour 10 ans, cette sentence a été complétée de 30 mois après la publication de ce texte, en date de 10 mai à compter de cette publication étant ouverte au public pour produire

## AVIS PUBLICS

### COMMUNE DE MIREMONT (31190)

#### AVIS AU PUBLIC

Préscription régional allégée du plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 22 juillet 2014, le conseil municipal a décidé de prescrire la réglementation de plan local d'urbanisme prévoyant la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques au lieu dit « bordure ».

Cette délibération, réceptionnée le 29 juillet 2014, est affichée et tenue à la disposition du public à la mairie de MIREMONT sur deux feuillets d'affiche.

Nous remercions toutes choses commençantes

Et nous désirons toutes choses comme si nous étions immortels

François DE LA ROCHEFOUCAULD (1693-1680)

LONGAGES

Serge et Sylvie NAUDY :

Nicolas, son frère,

Fanny, sa belle-sœur

remercient infiniment toutes

les personnes qui les ont

accompagnés et soutenus lors

du décès accidentel de

Pascal NAUDY

Calou est parti entouré de toute

sa famille et de tous ses nom-

breux copains motards et non

motards.

Merci encore

#### ANNONCES LEGALES

#### VENTES

#### AUX ENCHÈRES

#### MARCHES PUBLICS

Tél. 05 62 11 37 37

Mail : service.legales@o2pub.fr

LADEPÈCHE

**Département  
de la Haute Garonne**

**Commune de MIREMONT**

**1<sup>ERE</sup> REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**COPIE DU REGISTRE**

Atelier Sol et Cité  
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL  
Urbanistes OPQU- Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78  
E-Mail : SOLECITE@WANADOO.FR

**REVISION ALLEGEE  
PLU  
MIREMONT**

S E P T

*Brouillon extra*

Concertation Publique  
REGISTRE

Révision Allégée du Plan Local  
d'Urbanisme permettant la Construction  
et l'exploitation d'installations  
photovoltaïques au Lieudit "Bordeneuve"



1



2



3